



COMMUNE DE SAINT NAZAIRE LES EYMES
MAIRIE - 385 CHEMIN DU VILLAGE
38330 SAINT-NAZAIRE LES EYMES
Tel 04 76 52 24 29 / mairie.sne@orange.fr

OBJET DE LA CONSULTATION

Marché de service type MAPA

« Etude de déplacement
et définition de plans d'action pour une mobilité durable et pérenne
tenant compte de l'évolution de l'urbanisation »

(Application CCP en particulier articles L 2123-1 et R 2131-12 et R 2132-1)

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Date de consultation : 15/01/2021

Date limite de remise des offres le 19/02/2021 à 15H Mairie de SAINT-
NAZAIRE LES EYMES

Horaires d'ouverture de l'accueil en Mairie de Saint Nazaire les Eymes : Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi
de 13H00 à 17H00

PAGE VIERGE

SOMMAIRE

1.	Préambule _____	4
2.	Maître d'ouvrage _____	5
3.	Contexte général au regard de l'étude _____	5
4.	Objectif de l'étude et missions du prestataire _____	6
5.	Réunions à prévoir et documents à fournir _____	7
6.	Documents fournis par la commune _____	7
7.	Propriété des études et des documents _____	8

1. PREAMBULE

La commune de Saint-Nazaire-Les-Eymes a approuvé le 25/02/2020 la révision de son PLU.

Trois orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ont été programmées :

- l'OAP « Les Eymes » avec un projet de 50 logements dont 30 % de logements sociaux,
- l'OAP « Les Rivoulets » avec un projet de 70 logements dont 30 % de logements sociaux,
- l'OAP Pré Figaroud destinée à une extension de la zone d'activité.

Une autorisation d'urbanisme devrait être déposée d'ici fin janvier 2021 pour l'OAP les Eymes, située à l'intersection du chemin de Retour/ chemin du Piat, autorisation d'urbanisme destinée à la construction de 41 logements dans un premier temps, puis 9 ultérieurement.

Concernant l'OAP les Rivoulets, la commune est propriétaire de deux parcelles dans cette zone (AH 190 et AH 362) dont une est réservée pour la création d'un parking communal (parcelle AH 362, d'une surface de 2668 m²) permettant de répondre au besoin de stationnement des habitants du hameau ancien du Piat situé à proximité.

Selon la volonté du Conseil municipal, l'accès à ce parking se ferait par le chemin du Piat et l'accès à l'opération les Rivoulets par le chemin du Cerf. Il n'est pas prévu un transit des véhicules du chemin du Cerf au chemin du Piat via cette opération sauf pour les modes actifs et ce, pour éviter un flux de circulation extérieur (shunt). La commune se réserve toutefois la possibilité technique d'ouvrir cette « traversante » si nécessaire.

Dans le cadre des réunions qui ont eu lieu au cours de la procédure de révision du PLU, beaucoup d'interrogations ont été posées par les habitants sur l'urbanisation de ces deux OAP et les conséquences qui en résulteraient en terme de flux de circulation, de difficultés de transit et de stationnement en particulier dans les hameaux anciens.

La commune, consciente de toutes ces problématiques, s'est engagée à réaliser une étude de déplacement et à définir des plans d'action permettant le développement d'une mobilité durable et pérenne tenant compte de l'évolution de l'urbanisation avec prise en compte autant que faire se peut, des modes dits « actifs » (marche, vélo).

Le présent cahier des charges définit les attentes de la commune et objectifs de l'étude à mettre en œuvre par le prestataire choisi.

2. MAITRE D'OUVRAGE

La commune de St Nazaire les Eymes, représentée par son maire en exercice, Mme Michèle FLAMAND

Adresse :

Mairie – 385 chemin du Village
38330 St Nazaire les Eymes
Tel : 04 76 52 24 29 - Mèl : mairie.sne@orange.fr

Contacts – personnes chargées de suivre le dossier :

- Sur le plan technique :
 - ☐ M Didier BOUVET, responsable des services techniques -Mèl. rst.sne@orange.fr
 - ☐ M Jean-Pierre ANCELIN, adjoint aux travaux – Mèl. jpancelin@capsys.eu
- Sur le plan administratif et en matière d'urbanisme
 - ☐ Mme Marie-Suzanne MOYET, DGS – Mèl dgs.sne@wanadoo.fr

3. CONTEXTE GENERAL AU REGARD DE L'ETUDE

La commune de Saint-Nazaire-Les-Eymes, composée à ce jour de 3100 habitants, est située à 13 km au Nord/Est de Grenoble avec un habitat essentiellement composé de maisons individuelles et de deux petites zones d'activités, la ZA de la Grande Chantourne située non loin de la sortie de l'autoroute, la ZA de Pré Figaroud sise à l'entrée de la commune- route de Chambéry - côté Bernin.

Sous l'effet du développement de l'agglomération grenobloise, les hameaux (les Eymes, les Ratz, les Drogeaux, le Village, le Brinchet, Pré Barrau, le Moulin) se sont noyés dans l'urbanisation qui s'est aussi étendue au-dessus de la RD1090, domaine autrefois exclusivement réservé à la vigne et aux pâturages.

Des petits commerces et services se sont installés le long de la route de Chambéry (RN 90) et fonctionnent bien (boulangerie, coiffeur, pharmacie, bureau de tabac, cabinet médical, dentiste). En revanche, la mairie, les écoles, crèche, salle polyvalente, bibliothèque, agence postale et autres salles municipales sont situées au sud de la commune, ce qui engendre des déplacements Nord/Sud non négligeables pour les habitants sur un territoire avec un certain dénivelé.

Saint-Nazaire les Eymes est traversée par la Route de Saint-Pancrasse (RD30) qui relie le plateau des Petites Roches, la Route de Chambéry (RD 1090) et l'autoroute A41 avec la présence d'un double échangeur au lieu-dit la Bâtie. Cet échangeur est situé au sud de la commune, sur la commune de Saint-Ismier.

La Commune compte également 22 km de voirie communale.

Par ailleurs, d'ici à 2 ans, il est envisagé la création d'un parking-relais de 80 places aux abords du double échangeur sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG), associée à un espace de stationnement des vélos, à des départs/arrivées de bus de la ligne Transisère et à une passerelle modes doux qui surplombera l'autoroute A41.

Selon le PLU, la production de logements sur la durée de PLU (horizon 2028) doit permettre la production de 220 logements dont 25 % de logements sociaux. A l'horizon 2028, la commune devrait

compter 1327 logements (en résidence principale) dont 100 logements sociaux (cf. extrait rapport de présentation du PLU – tome 2 p 45).

Un certain nombre de données sur les déplacements et mobilité ont été intégrés dans le PLU (cf. extrait du rapport de présentation du PLU – tome 1 pages 35/45).

<https://www.saint-nazaire-les-eymes.fr/index.php/Plan-Local-d-Urbanisme?idpage=89&afficheMenuContextuel=true>

4. OBJECTIF DE L'ETUDE ET MISSIONS DU PRESTATAIRE

Objectif de l'étude :

- ☐ Fournir à la commune des informations les plus précises possibles, selon les outils de modélisation, sur l'évolution de la mobilité tous modes sur le territoire communal au fur et à mesure de l'urbanisation des espaces diffus restant à construire mais aussi de l'impact de la réalisation très prochaine des deux OAP les Eymes (50 logements) et les Rivoulets (70 logements) et de la réalisation du parking-relais à proximité de l'échangeur de la Bâtie.
- ☐ Permettre à la commune de disposer de plans d'action pluriannuels avec des préconisations et des priorisations d'aménagement de son territoire en terme de déplacement tous modes (transports individuels, transports en commun, vélo, moto, marche, ...) et en terme de stationnement dans certains secteurs notamment au sein des hameaux anciens.

La volonté de la commune est de favoriser à moyen terme (5 à 7 ans) – pour autant que son budget le permette - **un basculement vers les modes actifs** vers tous ses pôles d'attraction et d'éviter les shunts.

Le prestataire retenu aura pour missions de :

- ☐ Faire un diagnostic et une analyse de :
 - La mobilité tous modes sur l'ensemble du territoire communal en tenant compte des principaux pôles d'attractions intra-muros : accès aux services et espaces municipaux situés au bas de la commune (mairie, bibliothèque, écoles, salle polyvalente, parc des Ecoutoux, ...), accès aux commerces situés sur la Route de Chambéry et à ses deux zones d'activités, accès aux transports en commun, accès à l'autoroute et accès à des points de covoiturage, ...
 - Les problématiques de stationnement et de circulation notamment dans les hameaux anciens,
- ☐ Définir les besoins de déplacement avec une analyse des pôles générateurs de déplacement intra et extra muros (services, santé, commerces, loisirs, emploi ...) et la prise en compte des nouveaux secteurs d'urbanisation que sont les OAP les Eymes (50 logements) et les Rivoulets (70 logements) et l'OAP Pré Figaroud, destinée à l'extension de cette zone d'activité.
- ☐ Définir les besoins d'espaces publics de stationnement qui ne peuvent pas être solutionnés en parcelles privatives notamment dans les hameaux anciens.

- ☐ Proposer, en fonction du diagnostic et des besoins, des plans d'action pluriannuels à décliner selon les priorités, avec une estimation financière des aménagements proposés, *les OAP les Eymes et les Rivoulets étant prioritaires dans l'étude, vu l'ouverture très prochaine de ces deux zones à l'urbanisation.*
Pour les aménagements, il s'agira de les localiser d'une manière assez précise en tenant compte des emplacements réservés portés au PLU.
- ☐ Conseiller sur les actions de communication à engager auprès de la population « avant et après » tout aménagement de voirie, voire les modifications à apporter en terme d'urbanisme au niveau du règlement du PLU et plan graphique 4.4 (localisation des emplacements réservés).

5. REUNIONS A PREVOIR ET DOCUMENTS A FOURNIR

En tout état de cause, il devra être prévu à minima :

- ☐ Une première réunion de cadrage en début d'étude avec des représentants et techniciens de la commune,
- ☐ Des réunions intermédiaires puis en synthèse, une réunion de convergence avec les responsables de ce dossier (élus et techniciens),
- ☐ Trois réunions publiques de concertation, une partielle sur chacune des deux OAP les EYMES et les RIVOULETS ainsi qu'une réunion générale et au besoin, une ou plusieurs réunions de quartiers en soirée à partir de 19 h,
- ☐ Une réunion de bilan avec les membres de la municipalité (Maire et ses adjoints), suivie d'une présentation lors d'une séance de travail du conseil municipal, éventuellement en soirée, avec remise du rapport global de l'étude.

Ces éléments devront être précisés dans l'offre financière du prestataire

6. DOCUMENTS FOURNIS PAR LA COMMUNE

Les documents mis à la disposition du prestataire choisi pour effectuer sa mission, seront les suivants :

- Plan graphique 4.2 de zonages du PLU (format L93 ou CC45),
- Plan graphique 4.4 portant mention des emplacements réservés au PLU (format L93 ou CC45),
- Plan de localisation des stationnements publics existants sur le territoire communal (avec mention places PRM) et des abris –bus,
- Comptages de circulation,
La commune dispose d'un radar pédagogique EVOCITY avec enregistrement des données dans les deux sens de circulation. Cet équipement peut être mis à disposition du prestataire en sus de ses propres matériels.
- Extrait rapport de présentation du PLU – tome 1 – page 35 45 sur les déplacements et la mobilité
- Extrait rapport de présentation du PLU – tome 2 – page 45 sur estimation de logements à l'horizon 2028

Le PLU est par ailleurs consultable in extenso soit sur le site internet de la commune, soit sur le géoportail de l'urbanisme.

- <https://www.saint-nazaire-les-eymes.fr/index.php/Plan-Local-d-Urbanisme?idpage=89&afficheMenuContextuel=true>
- <https://www.geoportail.gouv.fr/>

7. PROPRIETE DES ETUDES ET DES DOCUMENTS

Le prestataire devra livrer à la commune un rapport général comportant deux parties :

- ☐ Le diagnostic,
- ☐ Les plans d'actions
- ☐ Une synthèse de l'étude d'une dizaine de page

A la charge de la commune : toutes les données contenues dans le rapport global seront ensuite mises à disposition des habitants sous la forme papier et sur le site internet de la commune

Tous les documents produits en exécution du présent MAPA seront la propriété exclusive de la commune de Saint-Nazaire les Eymes. Le prestataire choisi ne pourra pas utiliser tout ou partie des résultats de cette étude sans l'accord préalable de la commune.